

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 juin 2023

N° CP-2023-5-5-2

N° applicatif 6217

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Direction de l'aide sociale à l'Enfance

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS SUBVENTIONS DE L ADEPAPE ET DE LA FONDATION D AUTEUIL

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention et de protection de l'enfance de la Collectivité, il est proposé de reconduire l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 193 191 € (133 191 € pour l'Association Départementale d'Entraide pour les Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et 60 000 € pour le projet la Touline proposé par les Apprentis d'Auteuil) afin de prévenir les « sorties sèches » des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de mieux préparer leur autonomie.

Contexte et enjeux

Les dernières réformes en matière de protection de l'enfance fixent le sujet de l'autonomisation des jeunes comme une des priorités fortes. La loi Taquet du 7 février 2022 va encore plus loin en rendant obligatoire la prise en charge par les départements, des jeunes majeurs entre 18 et 21 ans ayant été placés du temps de leur minorité, en cas d'insuffisance de ressources ou de soutien familial.

Malgré les progrès qui ont été observés en la matière (créations de dispositifs dédiés à l'accompagnement vers l'autonomie, développement d'outils tels que le projet pour l'enfant, les guides de préparation à la majorité...), les parcours vers l'autonomie des jeunes restent à structurer, à consolider afin d'éviter des « sorties sèches » après un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance.

La Collectivité européenne d'Alsace, chef de file en matière de protection de l'enfance, s'engage dans ce but avec la volonté forte d'associer tous les acteurs, tant en interne qu'en externe, pour élaborer et porter une culture commune de la construction des parcours d'autonomisation des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, à travers ses dimensions caractérisées par l'autonomie, l'indépendance et le passage à la majorité.

L'autonomie relève d'un processus d'apprentissage qui doit être travaillé tout au long de la prise en charge du mineur dans le cadre du projet pour l'enfant, porté par l'Aide Sociale à l'Enfance, accompagné par ses professionnels et les lieux d'accueil (établissements, lieux de vie et familles d'accueil). Il est indispensable que l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance soit convaincu de l'importance d'anticiper la majorité du jeune et qu'ils bénéficient d'une connaissance suffisante de tous les dispositifs dits de « droit commun » afin de préparer, au mieux, le moment opportun de la sortie, à majorité ou après une prise en charge jeune majeur.

Par ailleurs, il est important pour le jeune de pouvoir rencontrer et échanger avec des pairs afin de pouvoir accéder à des témoignages positifs de parcours réussis mais également pour avoir connaissance de ressources potentielles à mobiliser en cas de besoin.

L'Association Départementale d'Entraide pour les Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat (ADEPAPE) – La Passerelle d'Azur et la Fondation des Apprentis d'Auteuil au travers du projet « Touline » peuvent être des partenaires privilégiés en la matière et pourront participer à l'accompagnement des 623 jeunes confiés qui atteindront leur majorité en 2023.

Actions visées

L'ADEPAPE – La Passerelle d'Azur participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont les pupilles de l'Etat et cela sur l'ensemble du territoire alsacien.

Elle offre un lieu d'échanges où les jeunes sortants de l'ASE peuvent trouver une oreille attentive, un soutien de la part de leurs pairs dans la compréhension de leurs parcours et de leurs difficultés. L'association instaure un climat familial, chaleureux et rassurant pour les adhérents en rupture familiale.

Elle propose à ses adhérents :

- un accompagnement administratif et social, une écoute et un soutien psychologique ;
- l'attribution de secours financiers et de prêts ainsi que la distribution de denrées alimentaires, de colis de Noël et de chèques anniversaires ;
- le développement du partenariat avec les institutions et le tissu associatif local afin d'unir les spécificités pour un travail basé sur la complémentarité ;
- une pair-aidance au travers des réunions d'informations et d'échanges qui sont organisées dans les établissements de protection de l'enfance afin de les faire connaître et d'apporter un témoignage positif de l'après prise en charge par l'ASE ;
- l'organisation de rencontres entre les adhérents mais aussi d'activités tissant du lien entre les jeunes ;
- la mise en place d'un système de parrainage de jeunes sortant de la prise en charge de l'ASE.

La Fondation des Apprentis d'Auteuil, quant à elle, au travers du « projet Touline » s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans pour les accompagner vers l'autonomie, les soutenir dans les moments de transition vers l'âge adulte et mieux accompagner leur parcours d'insertion.

Lieu d'écoute et de rencontre pour les jeunes, la Touline propose une permanence d'accueil et vise à créer du lien pour prévenir la dégradation des situations sociales et/ou professionnelles des jeunes. Elle assure pour ces jeunes en difficultés ou isolés, un accompagnement personnalisé et renforcé, reposant sur une relation de proximité et visant à soutenir leurs démarches en vue d'une insertion réussie (emploi, formation, logement, santé...). Par la mise en place de partenariats, elle permet aussi de répondre à certains besoins urgents.

C'est un service qui a vocation à travailler en maillage étroit avec les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance pour réduire le risque de rupture de parcours et tous les acteurs de droit commun après majorité: missions locales, résidences jeunes travailleurs, associations d'entraide, etc.

Le projet propose l'écoute, la rencontre, l'accompagnement personnalisé et la prise en compte des besoins urgents (mobilité, santé, alimentation, logement) en faisant le lien avec les associations ad'hoc.

L'ouverture d'une Touline à Strasbourg au 1er janvier 2022 est la suite directe du projet mené par l'association Rebond du cœur soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace depuis sa création en 2018.

Afin d'accompagner au mieux les mineurs confiés et les jeunes majeurs dans leur projet d'autonomie, il est désormais attendu de l'ADEPAPE comme de la Fondation des Apprentis d'Auteuil à travers la Touline, de porter les missions suivantes :

- Des interventions dans les établissements de protection de l'enfance afin de se faire connaître et d'apporter un témoignage positif de l'après prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'accompagnement à l'autonomie des jeunes sortant de la protection de l'enfance pour les soutenir dans les moments de transition vers l'âge adulte et mieux accompagner leur parcours d'insertion ;
- L'organisation d'une permanence d'accueil pour favoriser la création de lien permettant de prévenir la dégradation des situations sociales et/ou professionnelles des jeunes ;
- La mise en place d'un accompagnement personnalisé et renforcé, par une relation de proximité et le soutien des démarches en vue d'une insertion réussie ;
- La participation dès 16 ans à l'entretien de préparation à la majorité pour les mineurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre de la pair-aidance ;
- La participation, sur sollicitation de l'ASE, à l'entretien de bilan avec le jeune 6 mois après sa sortie des dispositifs de la protection de l'enfance.

Indicateurs d'activité pour l'année 2022

Pour l'ADEPAPE – La Passerelle d'Azur :

L'association fait état de 540 interventions sociales auprès d'organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie notamment.

100 entretiens ont été réalisés dans le cadre de l'accompagnement des adhérents.

L'association indique, en outre, avoir versé près de 48 000 € de secours financiers à ses adhérents en 2022 :

- 56 colis alimentaires ;
- 24 secours ;
- soutien aux étudiants, d'anciens sortants de l'ASE notamment, pour 16 jeunes pour l'année scolaire 2022/2023 à hauteur de 150 euros par mois ;
- 44 chèques anniversaires ;
- cadeaux de Noël offerts à 90 anciens pupilles et 76 aînés.

L'ADEPAPE – La Passerelle d'Azur sollicite une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 115 000 € pour l'année 2023. Il est proposé de reconduire le montant attribué en 2022 à hauteur de 93 213 € pour le fonctionnement « habituel » de l'association sur l'ensemble du territoire alsacien.

S'agissant de l'extension de leur périmètre d'intervention sur la question de la préparation à l'autonomie des mineurs confiés, il est proposé l'octroi d'une subvention complémentaire de 39 978 €. La subvention sera ainsi d'un montant global de 133 191 €.

Pour la Fondation des Apprentis d'Auteuil/ la Touline :

En 2022, le dispositif a porté 154 interventions : 35% d'interventions sur le plan de l'emploi ; 31 % sur le plan des moyens financiers ; 25 % sur le plan du logement. Viennent ensuite l'accès à la santé, à la formation et la mobilité.

Le public accueilli est mixte : 47% de femmes et 53% d'hommes. 12% des bénéficiaires sont des jeunes

Après Strasbourg, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a ouvert une seconde antenne à Mulhouse et a pour ambition de porter, fin 2023, le nombre de jeunes accompagnés à 100 jeunes répartis comme suit : Strasbourg : 75 jeunes accompagnés et Mulhouse : 25 jeunes (ouverture envisagée à l'été 2023).

A partir de 2024, l'association compte accueillir entre 120 et 150 jeunes par an.

La subvention sollicitée (60 000 €) vise à couvrir les besoins de l'ensemble du territoire alsacien et à faire face à la montée en charge des demandes d'accompagnement et aux missions nouvelles de préparation à l'autonomie des mineurs confiés.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Attribuer, au titre de l'année 2023, une subvention globale de fonctionnement à l'ADEPAPE – La Passerelle d'Azur pour un montant total de 133 191 €.
- Décider, que la subvention fera l'objet d'un paiement unique pour un montant maximal de 133 191 €.
- Approuver les termes de la convention jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec l'ADEPAPE – La Passerelle d'Azur, et de m'autoriser à la signer.
- Attribuer, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement à la Fondation des Apprentis d'Auteuil pour un montant total de 60 000 €.
- Approuver les termes de la convention jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil, et de m'autoriser à la signer.
- Décider, que la subvention fera l'objet d'un paiement unique pour un montant maximal de 60 000 €.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P131	P131O002	P131E01	T01	(694) 65-65748-4213	133 191 €
P131	P131O002	P131E01	T01	(694) 65-65748-4213	60 000 €
TOTAL					193 191 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.